

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602525-20220224-2022_11-DE

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Mr MOUSSET François, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : M. MOUSSET, Mme TOQUER, M. CRESPIN, M. DUFOUR, Mme LE JOUBIOUX, M. QUILLIEN, Mme RENARD, M. JADE, M. NICOLAZO, Mme OLLIVIER, Mme BASTILLE, Mme GOHIER, Mme TOUATI-BERTRAND.

Absents : M. OMEYER (pouvoir Mme TOQUER), Mme LAMOUREUX (pouvoir Mme TOUATI).

Secrétaire de séance : Mme TOQUER.

Le PV du conseil municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-11 - Budget annexe POSTE AVITAILLEMENT :

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 16 février 2022,

M MOUSSET expose que le compte administratif du budget annexe poste d'avitaillement présente un excédent de fonctionnement de 3 607.67 € propre à l'exercice. Cet excédent doit être cumulé au solde antérieur reporté de +26 269.27 €. **Le solde au 31/12/2021 en fonctionnement s'établit à + 29 876.95 €.**

En investissement, il présente un résultat négatif de - 711.85 €, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 11 954.26€. **Le solde au 31/12/2020 en investissement s'établit à +11 242.41 €.**

Le résultat global des deux sections est alors de + 41 119.35 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe du poste avitaillement.

Section de fonctionnement :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 120 145.34 € en 2021 contre 94 438,24 € en 2020. Cette baisse de fonctionnement s'explique par l'augmentation des achats de carburants.

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 123 753.01 € en 2021 contre 96 460.92 € en 2020.

Section d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement 2020 sont le remboursement du capital sur l'emprunt souscrit en 2015 pour financer les travaux de réhabilitation, et des opérations d'ordre liées à l'amortissement de la subvention reçue en 2015 par le Conseil Départemental pour aider au financement des travaux.

Les recettes d'investissement 2021 sont les suivantes :

- 160 € de cautions reçues pour l'attribution de nouveaux badges d'accès au poste d'avitaillement
- 8 835 € d'amortissement sur les travaux de réhabilitation

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602525-20220224-2022_11-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de d'approuver la présentation du compte administratif 2021 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2021
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget poste avitaillement					
Déficit reporté					
Excédent reporté	26 269,27 €	11 954,26 €			
Recettes (hors excédent reporté)	123 753,01 €	8 995,00 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	120 145,34 €	9 706,85 €			
Déficit de l'exercice		-711,85 €			
excédent de l'exercice	3 607,67 €				
Excédent de cloture					
Déficit de cloture					
Résultat global de cloture	3 607,67 €	-711,85 €			2 895,82 €
EXCEDENT CUMULE	29 876,94 €	11 242,41 €			41 119,35 €

Annexes : comptes administratifs 2021 détaillés

François MOUSSET
Maire du TOUR DU PARC

